



Communiqué sur le Conseil d'Administration de novembre 2022

Boulogne-Billancourt, le mercredi 23 novembre 2022

Le Conseil d'administration de France Galop s'est réuni le lundi 21 novembre au siège de France Galop. Plusieurs points ont été abordés lors de cette réunion.

1/ Activité des paris hippiques : une tendance positive avec quelques points de vigilance

Les enjeux hippiques affichent une hausse de +1.1% sur le mois d'octobre malgré une inflation toujours élevée (+6.2%). Sur l'ensemble des dix premiers mois de l'année, la croissance des enjeux s'établit à +11.4% par rapport à 2021 (soit un PBJ à +10%).

La progression de +1.1% d'octobre s'explique essentiellement par la bonne tenue du Simple (+3.7%) qui compense la nouvelle baisse enregistrée sur le bloc événementiel. C'est aussi sur le online que les enjeux progressent le plus (+4.4%) ainsi qu'à l'international (+5.7%), notamment grâce à de très bons résultats enregistrés sur le week-end du Qatar Prix de l'Arc de Triomphe.

Le PMU confirme son objectif de contribution nette de 826 millions d'euros, soit +6 millions par rapport au budget.

Sur le plan des effectifs de chevaux à l'entraînement au 1^{er} octobre, ceux-ci s'élevaient à 8.987 chevaux contre 9.073 l'an dernier, soit une baisse assez contenue (-0.9%) par rapport aux variations enregistrées les mois précédents en comparaison de l'an dernier.

2/ Calendrier : redimensionnement de l'offre de courses de Galop en 2023

La baisse des effectifs de chevaux à l'entraînement entraîne, sur les courses Premium courues du 1^{er} janvier au 31 octobre 2022, une augmentation des courses à 7 partants et moins (+ 3 points en plat et + 2 points en obstacle) et une baisse des courses à 14 partants et plus (- 5 points en plat et - 4 points en obstacle) par rapport à la même période en 2021. Face à ces évolutions qui impactent négativement les enjeux du Galop, le Conseil d'Administration de France Galop d'octobre avait acté le principe d'un ajustement de l'offre de courses sur le calendrier et le programme 2023 afin de redynamiser les partants Premium. Lors de ce même Conseil d'Administration, il avait également été validé le transfert de 4 réunions Premium du Sud vers le Nord : Trois réunions du Centre-Est sont affectées dans l'Ouest et la région parisienne et une réunion du Sud-Est est positionnée en région parisienne.

L'équipe du département Calendrier et Programme a travaillé sur le sujet du redimensionnement de l'offre de courses et les propositions techniques ont été présentées à l'occasion de réunions extraordinaires du Conseil du Plat, du Conseil de l'Obstacle et de la Commission des Régions. Les avis recueillis lors de ces différentes instances ont permis de faire évoluer la proposition initiale et le vote du Conseil d'Administration a abouti à un redimensionnement de l'offre de courses visant principalement à ne pas reconduire des épreuves PMH courues sur des hippodromes de niveau Premium et à réduire le moins possible d'offres de courses sur les hippodromes qui ne courent qu'en PMH.

La proposition finale validée par le Conseil d'Administration concerne la non reconduction :

- En obstacle : de 87 courses, dont 74 sur des hippodromes qui courent en Premium et 13 sur des hippodromes qui courent exclusivement en PMH.
- En plat : de 63 courses, dont 33 sur des hippodromes qui courent en Premium et 30 sur des hippodromes qui courent exclusivement en PMH ;

Les allocations qui auraient dû être proposées dans ces épreuves non reconduites seront réintégrées au budget 2023. En obstacle, elles serviront en priorité à revaloriser le programme régional et à proposer l'extension du principe de versement de 7 allocations. En plat, ces allocations seront réinjectées dans le cadre d'une revalorisation nationale des allocations du programme des Handicaps.

Il a également été acté que les réunions accueillant des épreuves retenues pour ne pas être reconduites dans la proposition initiale devaient trouver une date dans le calendrier qui serait mieux adaptée qu'actuellement afin de réduire les concurrences existantes dans l'offre de courses, aussi bien au niveau d'une Fédération qu'au niveau National.

Enfin, il a été émis le souhait que le décret de 1997, qui laisse à chaque Fédération le soin d'établir son calendrier PMH, soit amendé afin que France Galop, en plus de construire le calendrier Premium National, puisse réaliser le calendrier PMH National.

3/ Point sur le budget 2022 : un résultat exceptionnellement élevé pour France Galop

Le Conseil d'administration a été informé que le résultat net sera exceptionnellement élevé en 2022 (+36.5M€) du fait de la vente du siège actuel de France Galop à Boulogne Billancourt. Le résultat d'exploitation devrait quant à lui afficher un léger déficit (-1.6M€). A noter que la gestion de France Galop a permis de contenir en 2022 l'impact des tensions inflationnistes (hausse du solde sur gestion limitée à +1,1 % par rapport au budget).

4/ Projet de budget 2023 : malgré les effets de l'inflation sur les comptes, soutenir les propriétaires en proposant une augmentation des encouragements de +10 millions

Le budget 2023 de France Galop s'inscrit dans un contexte marqué par la poursuite d'une inflation forte. L'objectif de France Galop est de mettre en place les actions permettant d'absorber l'impact de la hausse des prix par des optimisations de dispositifs ou des suppressions de prestations. Cette

démarche s'inscrit dans un effort commun de l'ensemble des entités de l'institution de maîtriser leurs dépenses en 2023. En dépit de ces efforts, l'impact de cette inflation et de la très forte augmentation des coûts de l'énergie représentera 12M€ de charges supplémentaires dans les comptes 2023 de France Galop.

Malgré cela, les administrateurs de France Galop ont réaffirmé leur volonté de soutenir les propriétaires et les professionnels en approuvant le principe d'une augmentation de l'enveloppe des encouragements de +10 M€, représentant une hausse de +3,7 % par rapport à 2022 (et +16,6 % vs. 2021). Des propositions ont été faites au Conseil sur l'emploi de cette enveloppe supplémentaire de 10 millions. Ces propositions seront soumises à l'avis des Conseils du Plat et de l'Obstacle dans les prochaines semaines avant d'être arrêtées par le Conseil d'administration qui se réunira à nouveau le 12 décembre. D'autres mesures destinées à redresser la compétitivité des chevaux entraînés en France y seront également présentées.

S'agissant du budget, celui-ci sera formellement voté lors du Conseil d'administration du 12 décembre, après avoir été débattu lors de la séance du Comité.

Ainsi, le montant total des encouragements distribués en 2023 est attendu à 289M€.

Contact presse France Galop :

Hélène Dupuy – Email : hdupuy@france-galop.com – Tél. : 01 49 10 22 10